



LIMPACK ANTISTATIC

Code : 00001059



Version: 1

Date d'émission: 07/12/2022

Date d'impression: 07/12/2022

RUBRIQUE 1 — IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1

IDENTIFICATEUR DE PRODUIT:

LIMPACK ANTISTATIC

Code: 00001059 UFI: RYSA-5JR5-U1GW-2FSN

1.2

UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES:

Utilisations prévues (principales fonctions techniques): ☒ Industriel ☒ Professionnelle ☐ consommation

Détergent.

Secteurs d'utilisation:

Utilisations professionnelles (SU22).

Types d'utilisation du PCN:

Autres détergents à lessive.

Utilisations déconseillées:

Ce produit n'est pas recommandé pour toute utilisation ou pour les secteurs d'utilisation industrielle, professionnelle ou de consommation autres que ceux cités précédemment comme 'Utilisations prévues ou identifiées'.

Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation, selon l'annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Sans restriction.

1.3

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:

PRODUCTOS QUÍMICOS DEL BAGES, S.A.

Polígono Industrial El Mas, Nau 13 - 08691 Monistrol de Montserrat (Barcelona) ESPAÑA

Téléphone: +34 902886315 - www.proquibsa.com

- Adresse électronique de la personne responsable de la fiche de données de sécurité:

msds@proquibsa.com

1.4

NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE:

+34 902886315 7:00-15:00 h.

Téléphone d'urgence pour premiers secours: (+33) 01 45425959 (24 h.) ORFILA (France)

 ORFILA

- Centres de toxicologie FRANCE:

• PARIS: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpital Fernand Widal - Téléphone: +33 140054848

• NANCY: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpital Central - Téléphone: +33 383225050

• LILLE: Centre Antipoison et de Toxicovigilance - Téléphone: 825812822 (France), +33 800595959

• STRASBOURG: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpitaux Universitaires de Strasbourg - Téléphone: +33 388373737

• BORDEAUX: Centre Antipoison, Hôpital Pellegrin-Tripode - Téléphone: +33 556964080

• LYON: Centre Antipoison, Hôpital Edouard Herriot - Téléphone: +33 472116911

• TOULOUSE: Centre Antipoisons et de Toxicovigilance, Hôpital Purpan - Téléphone: +33 561777447

• ANGERS: Centre Antipoison et de Toxicovigilance d'Angers C.H.R.U. - Téléphone: +33 241482121

• MARSEILLE: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpital Salvator - Téléphone: +33 491752525

• BRUSSELS/BRUXELLES (Belgique): Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum - Téléphone: +32 70245245

RUBRIQUE 2 — IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1

CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:

La classification des mélanges est faite selon les principes suivants: a) lorsque des données (tests) sont disponibles pour la classification des mélanges, elles sont généralement classifiées sur la base de ces données, b) en l'absence de données (tests) pour les mélanges, des méthodes d'interpolation ou d'extrapolation sont généralement utilisées pour évaluer le risque, en utilisant les données de classification disponibles pour des mélanges similaires, et c) en l'absence de tests et d'informations permettant l'application de techniques d'interpolation ou d'extrapolation, des méthodes sont utilisées pour classer l'évaluation des risques sur la base des données des composants individuels dans le mélange.

Classification selon le Règlement (UE) n° 1272/2008~2021/849 (CLP):

DANGER:Skin Corr. 1B:H314|Eye Dam. 1:H318|Skin Sens. 1:H317|Aquatic Chronic 3:H412

Classe de danger	Classification du mélange	Cat.	Routes d'exposition	Organes cibles	Effets
Physico-chimique:					
Non classé					
Santé humaine:		Skin Corr. 1B:H314 c) Eye Dam. 1:H318 c) Skin Sens. 1:H317 c)	Cat.1B Cat.1 Cat.1	Peau Yeux Peau	Brûlures Lésions graves Allergie
Environnement:		Aquatic Chronic 3:H412 c)	Cat.3	-	-

Le texte intégral des mentions de danger est indiqué dans la section 16.

Note: Lorsque dans la section 3 on utilise une fourchette de pourcentages, les dangers pour la santé et l'environnement décrivent les effets de la concentration plus élevée de chaque composant, mais inférieure à la valeur maximale indiquée.

2.2

ELEMENTS D'ETIQUETAGE:



Le produit est étiqueté avec la mention d'avertissement DANGER en accord avec le Règlement (UE) n° 1272/2008~2021/849 (CLP)

- Mentions de danger:

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.



LIMPACK ANTISTATIC
Code : 00001059



Version: 1

Date d'émission: 07/12/2022

Date d'impression: 07/12/2022

	H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. <u>- Conseils de prudence:</u> P102-P405 Tenir hors de portée des enfants. Garder sous clef. P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P303+P361+P353- P352-P312 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. Laver abondamment à l'eau et au savon. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P305+P351+P338- P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P273-P501 Éviter le rejet dans l'environnement. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale. <u>- Indications additionnelles:</u> ne pas ingérer. <u>- Substances qui contribuent à la classification:</u> 2-méthylisothiazol-3(2H)-one Acide glycolique <u>Autres composants sensibilisants :</u> Formaldéhyde, 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one
2.3	<u>AUTRES DANGERS:</u> Dangers qui n'entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux du mélange: <u>- Autres dangers physico-chimiques:</u> On ne connaît pas des autres effets néfastes pertinentes. <u>- Autres effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine:</u> On ne connaît pas des autres effets néfastes pertinentes. <u>- Autres effets néfastes pour l'environnement:</u> Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB. <u>Propriétés perturbant le système endocrinien:</u> Ce produit contient des substances aux propriétés perturbatrices endocriniennes identifiées ou en cours d'évaluation à une concentration inférieure à 0,1% en poids : 2-(4-terc-butylbencil)propionaldéhyde, 7-acétyl-1,1,3,4,4,6-hexaméthyltétraline. Ce produit contient des substances aux propriétés de perturbateur endocrinien en cours d'évaluation à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % en poids : Acide formique.

RUBRIQUE 3 — COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1	<u>SUBSTANCES:</u> Non applicable (mélange).		
3.2	<u>MÉLANGES:</u> Ce produit-ci est un mélange. <u>Description chimique:</u> Dissolution de chemicals en milieu aqueux. <u>COMPOSANTS DANGEREUX:</u> Substances qui interviennent en pourcentage supérieur à la limite d'exemption:		
	10 < C < 15 %	Fatty acids, C16-18 (even numbered) and C18 unsatd, reaction products with triethanolamine, di-Me sulfate-quaternized CAS: 1335202-88-4, EC: 931-203-0, REACH: 01-2119463889-16 CLP: Attention: Aquatic Chronic 3:H412	Autoclassé REACH
	10 < C < 15 % 	Acide glycolique CAS: 79-14-1, EC: 201-180-5, REACH: 01-2119485579-17 CLP: Danger: Acute Tox. (inh.) 4:H332 Skin Corr. 1B:H314 Eye Dam. 1:H318	Autoclassé REACH
	0,1 < C < 0,2 % 	Salicylate d'amyle CAS: 2050-08-0, EC: 218-080-2, REACH: 01-2120771342-58 CLP: Attention: Acute Tox. (oral) 4:H302 Aquatic Acute 1:H400 (M=1) Aquatic Chronic 1:H410 (M=1)	Autoclassé REACH
	0,1 < C < 0,2 % 	Acide formique CAS: 64-18-6, EC: 200-579-1, REACH: 01-2119491174-37 CLP: Danger: Flam. Liq. 3:H226 Acute Tox. (inh.) 3:H331 Acute Tox. (oral) 4:H302 Skin Corr. 1A:H314 Eye Dam. 1:H318 EUH071 (Note B)	REACH Skin Corr. 1A, H314: C ≥ 90 % Skin Corr. 1B, H314: 10 % ≤ C < 90 % Skin Irrit. 2, H315: 2 % ≤ C < 10 % Eye Irrit. 2, H319: 2 % ≤ C < 10 %
	C < 0,025 % 	2-méthylisothiazol-3(2H)-one CAS: 2682-20-4, EC: 220-239-6, REACH: 01-2120764690-50 CLP: Danger: Acute Tox. (inh.) 2:H330 Acute Tox. (skin) 3:H311 Acute Tox. (oral) 3:H301 Skin Corr. 1B:H314 Eye Dam. 1:H318 Aquatic Acute 1:H400 (M=10) Aquatic Chronic 1:H410 (M=1) EUH071 Skin Sens. 1A:H317	REACH / ATP13 Skin Sens. 1A, H317: C ≥ 0,0015 %



LIMPACK ANTISTATIC

Code : 00001059



Version: 1

Date d'émission: 07/12/2022

Date d'impression: 07/12/2022

C < 0,020 % 	Formaldéhyde CAS: 50-00-0, EC: 200-001-8, REACH: 01-2119488953-20 CLP: Danger: Acute Tox. (inh.) 2:H330 Acute Tox. (skin) 3:H311 Acute Tox. (oral) 3:H301 Skin Corr. 1B:H314 Eye Dam. 1:H318 Muta. 2:H341 Carc. 1B:H350 STOT SE (irrit.) 3:H335 Skin Sens. 1A:H317	REACH	Skin Corr. 1B, H314: C ≥25 % Skin Irrit. 2, H315: 5 % ≤ C < 25 % Eye Irrit. 2, H319: C ≥5 % STOT SE (irrit.) 3, H335: C ≥5 % Skin Sens. 1A, H317: C ≥0,2 %
C < 0,015 % 	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one CAS: 2634-33-5, EC: 220-120-9 CLP: Danger: Acute Tox. (oral) 4:H302 (ATE=567 mg/kg) Skin Irrit. 2:H315 Eye Dam. 1:H318 Skin Sens. 1:H317 Aquatic Acute 1:H400	CLP00	Skin Sens. 1, H317: C ≥0,05 %

Impuretés:
Ne contient pas d'autres composants ou impuretés qui pourraient influencer dans la classification du produit.

Adjuvants de stabilisation:
Aucun.

Référence à d'autres sections:
Pour plus d'informations sur composants dangereux, voir rubriques 8, 11, 12 et 16.

SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC):
Liste mise à jour par l'ECHA sur 10/06/2022.
Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:
Aucune.

Substances SVHC candidates à inclure dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:
Aucune.

SUBSTANCES PERSISTANTS, BIOACCUMULABLES ET TOXIQUES (PBT). OU TRÈS PERSISTANTS ET TRÈS BIOACCUMULABLES (VPVB):
Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.

RUBRIQUE 4 — PREMIERS SECOURS

4.1	<u>DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SECOURS:</u>  Les symptômes peuvent apparaître après l'exposition, de sorte qu'en cas d'une exposition directe au produit, en cas de doute, ou si les symptômes persistent, appeler un médecin. Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient. Les secouristes doivent faire attention à se protéger eux-mêmes et utiliser les moyens de protection individuelle recommandés s'il y a une possibilité d'exposition. Lors des premiers secours utiliser des gants protecteurs. <table><tr><th>Route d'exposition</th><th>Symptômes et effets, aigus et différés</th><th>Description des premiers secours</th></tr><tr><td>Inhalation:</td><td>L'inhalation produit sensation de brûlure, toux, difficulté respiratoire et douleur à la gorge.</td><td>Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener en plein air. Si la respiration est irrégulière ou en cas d'arrêt respiratoire, respiration artificielle. Une victime inconsciente doit être placée en position latérale de sécurité (PLS). Maintenir la victime couverte avec une couverture et appeler un médecin.</td></tr><tr><td>Peau: </td><td>Le contact avec la peau produit rougeur et douleur. Le contact avec la peau produit rougeur, des brûlures et douleur.</td><td>Ôter immédiatement, sur place, les vêtements souillés. Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l'eau froide ou tiède et une solution aqueuse de bicarbonate de sodium au 5%. Puis laver à nouveau la zone avec de l'eau savonneuse.</td></tr><tr><td>Yeux: </td><td>Le contact avec les yeux cause rougissement, douleur et brûlures profondes graves.</td><td>Enlever les verres de contact. Rinçage à l'eau immédiat et abondant pendant 15 minutes au moins, tout en maintenant les paupières écartées, jusqu'à ce que l'irritation soit descendue. Si l'irritation persiste, faire appel à un médecin.</td></tr><tr><td>Ingestion:</td><td>En cas d'ingestion, provoque de graves brûlures sur les lèvres, la bouche, la gorge et l'oesophage, avec troubles gastriques et douleurs abdominales.</td><td>En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Boire de l'eau abondante. Ne pas tenter de faire vomir, dû au risque de perforation. Mettre en position demi-assise et laisser au repos.</td></tr></table>	Route d'exposition	Symptômes et effets, aigus et différés	Description des premiers secours	Inhalation:	L'inhalation produit sensation de brûlure, toux, difficulté respiratoire et douleur à la gorge.	Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener en plein air. Si la respiration est irrégulière ou en cas d'arrêt respiratoire, respiration artificielle. Une victime inconsciente doit être placée en position latérale de sécurité (PLS). Maintenir la victime couverte avec une couverture et appeler un médecin.	Peau: 	Le contact avec la peau produit rougeur et douleur. Le contact avec la peau produit rougeur, des brûlures et douleur.	Ôter immédiatement, sur place, les vêtements souillés. Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l'eau froide ou tiède et une solution aqueuse de bicarbonate de sodium au 5%. Puis laver à nouveau la zone avec de l'eau savonneuse.	Yeux: 	Le contact avec les yeux cause rougissement, douleur et brûlures profondes graves.	Enlever les verres de contact. Rinçage à l'eau immédiat et abondant pendant 15 minutes au moins, tout en maintenant les paupières écartées, jusqu'à ce que l'irritation soit descendue. Si l'irritation persiste, faire appel à un médecin.	Ingestion:	En cas d'ingestion, provoque de graves brûlures sur les lèvres, la bouche, la gorge et l'oesophage, avec troubles gastriques et douleurs abdominales.	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Boire de l'eau abondante. Ne pas tenter de faire vomir, dû au risque de perforation. Mettre en position demi-assise et laisser au repos.	
Route d'exposition	Symptômes et effets, aigus et différés	Description des premiers secours															
Inhalation:	L'inhalation produit sensation de brûlure, toux, difficulté respiratoire et douleur à la gorge.	Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener en plein air. Si la respiration est irrégulière ou en cas d'arrêt respiratoire, respiration artificielle. Une victime inconsciente doit être placée en position latérale de sécurité (PLS). Maintenir la victime couverte avec une couverture et appeler un médecin.															
Peau: 	Le contact avec la peau produit rougeur et douleur. Le contact avec la peau produit rougeur, des brûlures et douleur.	Ôter immédiatement, sur place, les vêtements souillés. Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l'eau froide ou tiède et une solution aqueuse de bicarbonate de sodium au 5%. Puis laver à nouveau la zone avec de l'eau savonneuse.															
Yeux: 	Le contact avec les yeux cause rougissement, douleur et brûlures profondes graves.	Enlever les verres de contact. Rinçage à l'eau immédiat et abondant pendant 15 minutes au moins, tout en maintenant les paupières écartées, jusqu'à ce que l'irritation soit descendue. Si l'irritation persiste, faire appel à un médecin.															
Ingestion:	En cas d'ingestion, provoque de graves brûlures sur les lèvres, la bouche, la gorge et l'oesophage, avec troubles gastriques et douleurs abdominales.	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Boire de l'eau abondante. Ne pas tenter de faire vomir, dû au risque de perforation. Mettre en position demi-assise et laisser au repos.															
4.2	<u>PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS:</u> Les principaux symptômes et effets sont indiqués dans les sections 4.1 et 11.1																
4.3	<u>INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES:</u> <u>Information pour le médecin:</u> Les dommages des détergents et tensioactifs dans les muqueuses intestinales sont irréversibles. Ne pas faire vomir, mais effectuer un lavage d'estomac après avoir fait une addition de diméthicone (antimousse). <u>Antidotes et contre-indications:</u> Il n'est pas connu un antidote spécifique.																

	LIMPACK ANTISTATIC Code : 00001059	
Version: 1		
Date d'émission: 07/12/2022		Date d'impression: 07/12/2022
RUBRIQUE 5 — MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE		
5.1	MOYENS D'EXTINCTION: En cas d'incendie dans l'alentour, tous les agents extincteurs son permis.	
5.2	DANGERS PARTICULIERS RESULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE: Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, oxydes de soufre.L'exposition aux produits de combustion ou décomposition peut comporter des risques pour la santé.	
5.3	CONSEILS AUX POMPIERS: Équipements de protection particuliers: Selon la magnitude de l'incendie, il serait nécessaire d'utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes.Si l'équipement de protection contre l'incendie n'est pas disponible ou n'est pas utilisée, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à une distance de sécurité.La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d'incidents chimiques. Autres recommandations: Refroidir à l'eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu.Rester du côté d'où vient le vent.Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau.	
RUBRIQUE 6 — MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE		
6.1	PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE: Éviter le contact direct du produit.Éviter l'inhalation des vapeurs.Maintenir les personnes sans protection en position opposée au sens du vent.	
6.2	PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT: Éviter la contamination d'égouts, d'eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol.Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.	
6.3	MÉTHODES ET MATERIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE: Recueillir le déversement avec des matériaux absorbants (des sciures, terre, sable, vermiculite, terre de diatomées, etc..). Transférer à un récipient approprié pour sa récupération ou élimination. Neutraliser avec du carbonate ou bicarbonate de sodium. Finalement, laver l'aire avec de l'eau abondante. Garder les restes dans un conteneur fermé.	
6.4	RÉFÉRENCE A D'AUTRES RUBRIQUES: Pour des informations de contact en cas d'urgence, voir rubrique 1. Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir rubrique 7. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8. Pour l'élimination des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.	
RUBRIQUE 7 — MANIPULATION ET STOCKAGE		
7.1	PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER: Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail. - Recommandations générales: Manipuler en évitant des projections.Éviter tout genre de déversement ou fuite.Ne pas laisser les récipients ouverts. - Recommandations pour prévenir des risques d'incendie et d'explosion: Le produit n'est pas susceptible de s'enflammer, déflagrer ou exploser, et ne soutient pas la réaction de combustion par la contribution de l'oxygène de l'air ambiant en quoi Il se trouve, de sorte qu'il n'est pas inclus dans le champ d'application de la Directive 2014/34/UE relative aux équipements et systèmes de protection destinés à être utilisés dans des atmosphères potentiellement explosives. - Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques: Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation.Après manipulation, se laver les mains avec de l'eau savonneuse. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8. - Recommandations pour prévenir la contamination de l'environnement: Il n'est pas considéré un danger pour l'environnement. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.	
7.2	CONDITIONS D'UN STOCKAGE SUR, Y COMPRIS LES ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS: Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. Tenir éloigné des sources de chaleur. S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement et placez-les en position verticale. Dû à sa nature corrosive, il faut prendre une extrême cautèle à la sélection de matériaux pour bombes, emballages et lignes. Le sol doit être imperméable et résistant à la corrosion, avec un système de canaux permettant le recueillement du liquide vers une fosse de neutralisation. L'équipe électrique doit être en matériaux non corrodibles. Pour plus d'informations, voir rubrique 10. - Classe de magasin: D'après les dispositions en vigueur. - Temps de stockage: 6 Mois - Températures: min:5 °C, max:40 °C (recommandé). - Matières incompatibles: Conserver à l'écart de agents oxydants, alcalis, amines, acides, métaux, peroxydes, initiateurs de polymérisation, agents réducteurs. - Type d'emballage: Selon réglementations en vigueur. - Quantités limites (Seveso III): Directive 2012/18/UE: Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).	
7.3	UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIÈRE(S): Aucune recommandation particulière disponible différente à celles indiquées pour l'usage de ce produit.	



LIMPACK ANTISTATIC
Code : 00001059



Version: 1

Date d'émission: 07/12/2022

Date d'impression: 07/12/2022

RUBRIQUE 8 — CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1

PARAMÈTRES DE CONTRÔLE:

Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l'atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipement de protection respiratoire. Référence doit être faite à normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques, et l'exposition aux agents chimiques et biologiques. Référence doit être aussi faite aux documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

- LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLE)

INRS 2012 (ED 984) (Decret 2012-746) (France, 2012)	An	VME	VLCT	Observations	Table
		ppm	mg/m3		MP non.
Acide formique	2007	5	9	-	-
Formaldéhyde	1993	0,5	-	1	-
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	-	-	0,1	-	-
				Recommandé	43

VME - Valeur limite moyenne d'exposition 8 heures, VLCT - Valeur limite d'exposition court terme, MP - Maladie Professionnelle.
C2 - Substance classée cancérogène de catégorie 3.

- VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES (VLB):

Non établi

- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET (DNEL):

Le niveau dérivé sans effet (DNEL) est un niveau d'exposition qui est considéré comme sûr, dérivée de données toxicologiques selon directrices spécifiques inclus dans REACH. Les valeurs DNEL peuvent différer d'un limite d'exposition professionnel (VLE) pour le même produit chimique. Les valeurs VLE peuvent être recommandées pour une déterminée entreprise, un organisme de réglementation du gouvernement ou d'une organisation d'experts. Bien que sont considérées aussi comme protecteurs de la santé, les valeurs VLE sont dérivés par un procédé différent de REACH.

- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:- Effets systémiques, aiguë et chroniques:	DNEL Inhalation mg/m3	DNEL Cutanée mg/kg bw/d	DNEL Oral mg/kg bw/d
Fatty acids, C16-18 (even numbered) and C18 unsatd, reaction products with triethanolamine, di-Me sulfate-quaternized	s/r (a) 14,8 (c)	s/r (a) 105 (c)	- (a) - (c)
Salicylate d'amyle	s/r (a) 3,17 (c)	s/r (a) 0,9 (c)	- (a) - (c)
Acide glycolique	9,2 (a) 10,56 (c)	- (a) 57,69 (c)	- (a) - (c)
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	- (a) - (c)	- (a) - (c)	- (a) - (c)
2-méthylisothiazol-3(2H)-one	s/r (a) s/r (c)	s/r (a) s/r (c)	- (a) - (c)
Formaldéhyde	- (a) 9 (c)	- (a) 240 (c)	- (a) - (c)
Acide formique	19 (a) 9,5 (c)	s/r (a) s/r (c)	- (a) - (c)
- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:- Effets locaux, aiguë et chroniques:	DNEL Inhalation mg/m3	DNEL Cutanée mg/cm2	DNEL Yeux mg/cm2
Fatty acids, C16-18 (even numbered) and C18 unsatd, reaction products with triethanolamine, di-Me sulfate-quaternized	s/r (a) s/r (c)	s/r (a) s/r (c)	s/r (a) - (c)
Salicylate d'amyle	s/r (a) s/r (c)	s/r (a) s/r (c)	s/r (a) - (c)
Acide glycolique	9,2 (a) 1,53 (c)	- (a) - (c)	- (a) - (c)
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	- (a) - (c)	- (a) - (c)	- (a) - (c)
2-méthylisothiazol-3(2H)-one	0,043 (a) 0,021 (c)	m/r (a) s/r (c)	a/r (a) - (c)
Formaldéhyde	1 (a) 0,5 (c)	- (a) 0,037 (c)	- (a) - (c)
Acide formique	19 (a) 9,5 (c)	s/r (a) s/r (c)	a/r (a) - (c)

- Niveau dérivé sans effet, population générale:

Non applicable (produit per utilisation professionnelle ou industrielle).

(a) - Aiguë, exposition à court terme, (c) - Chronique, exposition prolongée ou répétée.

(-) - DNEL non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).

s/r - DNEL non dérivé (pas de risque identifié).

m/r - DNEL non dérivé (risque moyen).

a/r - DNEL non dérivé (risque élevé).

- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC):

- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET, ORGANISMES AQUATIQUES:- Eau douce, marin et déversements intermittentes:	PNEC Eau douce mg/l	PNEC Marin mg/l	PNEC Intermittent mg/l
Fatty acids, C16-18 (even numbered) and C18 unsatd, reaction products with triethanolamine, di-Me sulfate-quaternized	0.022	0.00224	0.0191
Salicylate d'amyle	0.00077	7.7E-05	0.0077
Acide glycolique	0.0312	0.0031	0.312
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	-	-	-
2-méthylisothiazol-3(2H)-one	0.00339	0.00339	-



LIMPACK ANTISTATIC
Code : 00001059



Version: 1

Date d'émission: 07/12/2022

Date d'impression: 07/12/2022

Formaldéhyde	0.44	0.44	4.44
Acide formique	2	0.2	1
- USINES TRAITEMENT DES EAUX USÉES (STP) ET SÉDIMENTS DANS L'EAU DOUCE ET MARINE:	PNEC STP mg/l	PNEC Sédiments mg/kg dw/d	PNEC Sédiments mg/kg dw/d
Fatty acids, C16-18 (even numbered) and C18 unsatd, reaction products with triethanolamine, di-Me sulfate-quaternized	2.96	22.48	2.248
Salicylate d'amyle	10	0.389	0.0389
Acide glycolique	7	0.115	0.0115
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	-	-	-
2-méthylisothiazol-3(2H)-one	0.23	s/r	s/r
Formaldéhyde	0.19	2.3	2.3
Acide formique	7.2	13.4	1.34
- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET. ORGANISMES TERRESTRES:- Air, sol et effets pour des prédateurs et pour l'homme:	PNEC Air mg/m3	PNEC Sol mg/kg dw/d	PNEC Oral mg/kg dw/d
Fatty acids, C16-18 (even numbered) and C18 unsatd, reaction products with triethanolamine, di-Me sulfate-quaternized	s/r	4.483	n/b
Salicylate d'amyle	s/r	1.786	80
Acide glycolique	-	0.007	16.66
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	-	-	-
2-méthylisothiazol-3(2H)-one	s/r	0.047	n/b
Formaldéhyde	-	0.2	-
Acide formique	-	1.5	-

(-) - PNEC non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).

n/b - PNEC non dérivé (pas de potentiel de bioaccumulation).

s/r - PNEC non dérivé (pas de risque identifié).

8.2

CONTRÔLES DE L'EXPOSITION: MESURES D'ORDRE TECHNIQUE:



Veiller à une ventilation adéquate. Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d'un bon système d'extraction générale. Si ces mesures ne suffisent pas maintenir la concentration de particules et vapeurs en-dessous des limites d'exposition au travail, une protection respiratoire appropriée doit être portée.

- Protection respiratoire:

Éviter l'inhalation de vapeurs.

- Protection des yeux et du visage:

Disposer de robinets, fontaines ou flacons de lavage oculaire contenant de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation.

- Protection des mains et de la peau:

Disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation. L'utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau. Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après l'exposition.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE: RÈGLEMENT (UE) NR. 2016/425:

Comme mesure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l'ambiant de travail, on recommande l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondant marquage CE. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l'utilisation, le nettoyage, l'entretien, le type et les caractéristiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la catégorie, la norme CEN, etc.), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI.

Masque: 	Conseillable. Masque avec des filtres du type A (brun) pour gaz et vapeurs de composés organiques avec un point d'ébullition supérieur à 65°C (EN14387).
Lunettes: 	Lunettes de sécurité avec des protections latérales pour produits chimiques (EN166). Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles régulières conformément aux instructions du fabricant.
Écran facial:	Écran facial contre éclaboussures de liquides (EN166), recommandable par risque de déversement, projection ou nébulisation du liquide.
Gants: 	Gants en gomme de néoprène (EN374). Lors des contacts fréquents ou prolongés, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 5 ou supérieure, avec un temps de pénétration >240 min. Quand seulement s'attend à un contact de courte durée, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 2 ou supérieure, avec un temps de pénétration >30 min. Le temps de pénétration des gants sélectionnés doit être en accord avec la période d'utilisation prétendue. Il y a plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d'utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374. En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nous devons tenir compte du manuel d'instructions des fabricants de gants. Utiliser la technique correcte d'enlever les gants (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter le contact de ce produit avec la peau. Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.



LIMPACK ANTISTATIC
Code : 00001059



Version: 1

Date d'émission: 07/12/2022

Date d'impression: 07/12/2022

Bottes:	Bottes en gomme de néoprène (EN347).
Tablier:	Non.
Combinaison:	Il faudra utiliser des vêtements résistant aux produits corrosifs.

- Risques thermiques:

Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante).

CONTRÔLES D'EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Éviter tout déversement à l'environnement. Éviter les émissions à l'atmosphère.

- Déversements sur le sol:

Éviter l'infiltration dans les sols.

- Déversement dans l'eau:

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

- Loi de gestion de l'eau:

Ce produit ne contient aucune substance incluse dans la liste des substances prioritaires dans le domaine de la politique de l'eau, selon la Directive 2000/60/CE~2013/39/UE.

- Émissions atmosphériques:

En raison de la volatilité, peut entraîner des émissions à l'atmosphère durant la manipulation et l'utilisation. Éviter l'émission à l'atmosphère.

RUBRIQUE 9 — PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES:

Aspect

État physique:	Liquide
Couleur:	Bleu
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non disponible (mélange).

Changement d'état

Point de fusion:	Non disponible (mélange).
Point initial d'ébullition:	> 100* °C à 760 mmHg

- Inflammabilité:

Point d'éclair	Ininflammable
Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité/explosivité:	Non disponible
Température auto-inflammation:	Non applicable (il maintient pas la combustion).

Stabilité

Température de décomposition:	> 100,00* °C
-------------------------------	--------------

Valeur pH

pH:	2 ± 0,2 à 20°C
-----	----------------

- Viscosité:

Viscosité dynamique:	Non disponible.
----------------------	-----------------

- Solubilité(s):

Solubilité dans l'eau	Miscible
Liposolubilité:	Non applicable (produit inorganique).
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non applicable (mélange).

- Volatilité:

Tension de vapeur:	17,535* mmHg à 20°C
Tension de vapeur:	12,113* kPa à 50°C
Taux d'évaporation:	Non disponible (manque de données).

Densité

Densité relative:	1,034* à 20/4°C	Relative eau
Densité de vapeur relative:	Non disponible.	

Caractéristiques des particules

La taille des particules:	Non applicable.
---------------------------	-----------------

- Propriétés explosives:

Non disponible.

- Propriétés comburantes:

Non classé comme produit comburant.

*Valeurs estimés sur la base des substances qui composent le mélange.

9.2 AUTRES INFORMATIONS:

Informations concernant les classes de danger physique

Aucune information supplémentaire disponible.

Autres caractéristiques de sécurité:

COV (livraison):	11,2 % Poids
COV (livraison):	115,9 g/l

	LIMPACK ANTISTATIC Code : 00001059	
--	--	---

Version: 1 Date d'émission: 07/12/2022 Date d'impression: 07/12/2022

	Non volatile:	24,48 * % Poids	1h. 60°C
Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche technique correspondante. Pour plus d'informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l'environnement, voir rubriques 7 et 12.			

RUBRIQUE 10 — STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ			
10.1	RÉACTIVITÉ: <u>- Corrosion pour les métaux:</u> Non disponible. <u>- Propriétés pyrophoriques:</u> In n'est pas pyrophorique.		
10.2	STABILITÉ CHIMIQUE: Stable dans les conditions de stockage et d'emploi recommandées.		
10.3	POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES: Possible réaction dangereuse avec agents oxydants, alcalis, amines, acides, métaux, peroxydes, initiateurs de polymérisation, agents réducteurs.		
10.4	CONDITIONS À ÉVITER: <u>- Chaleur:</u> Tenir éloigné des sources de chaleur. <u>- Lumière:</u> S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. <u>- Air:</u> Le produit n'est pas affecté par l'exposition à l'air, mais il est recommandé ne pas laisser des récipients ouverts. <u>- Pression:</u> Irrélevant. <u>- Chocs:</u> Le produit n'est pas sensible aux chocs, mais comme recommandation de type général: il faut éviter les coups et une manipulation brusque, pour éviter des déformations et la rupture de l'emballage, en particulier lorsque le produit est manipulé en grandes quantités et pendant les opérations de chargement et de déchargement.		
10.5	MATIÈRES INCOMPATIBLES: Conserver à l'écart de agents oxydants, alcalis, amines, acides, métaux, peroxydes, initiateurs de polymérisation, agents réducteurs.		
10.6	PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX: Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: oxydes d'azote, oxydes de soufre.		

RUBRIQUE 11 — INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES				
Aucune donnée toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification toxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) n° 1272/2008~2021/849 (CLP).				
11.1	INFORMATIONS SUR LES CLASSES DE DANGER TELLES QUE DEFINIES DANS LE REGLEMENT (CE) NO 1272/2008: TOXICITÉ AIGÜE:			
	Dosages et concentrations letales de composants individuels:	DL50 (OECD401) mg/kg bw Oral	DL50 (OECD402) mg/kg bw Cutanée	CL50 (OECD403) mg/m3.4h Inhalation
	Fatty acids, C16-18 (even numbered) and C18 unsatd, reaction products with triethanolamine, di-Me sulfate-quaternized	44800 Rat	> 2000 Rat	
	Salicylate d'amyle	> 2000 Rat	> 2000 Lapin	
	Acide glycolique	2040 Rat		> 3600 Rat
	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	1020 Rat	> 2000 Rat	> 2050 Rat
	2-méthylisothiazol-3(2H)-one	148 Rat	242 Rat	> 110 Rat
	Formaldéhyde	> 100 Rat	270 Lapin	
	Acide formique	730 Rat	> 2000 Rat	> 7850 Rat
	Estimations de la toxicité aiguë (ATE) de composants individuels:	ATE mg/kg bw Oral	ATE mg/kg bw Cutanée	ATE mg/m3.4h Inhalation
	Salicylate d'amyle	> 2000	-	-
	Acide glycolique	-	-	3600
	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	*567	-	-
	2-méthylisothiazol-3(2H)-one	148	242	110
	Formaldéhyde	> 100	*270	*> 50
	Acide formique	730	-	7850 Vapeurs
(*) - Estimation ponctuelle de la toxicité aiguë correspondant à la catégorie de classification (voir GHS/CLP Table 3.1.2). Ces valeurs sont utilisées pour calculer l'ATE dans le but de classer un mélange à partir de ses composants et ne représentent pas les résultats de tests. (-) - Les composants dont on suppose qu'ils ne présentent aucune toxicité aiguë au seuil supérieur de la catégorie 4 pour la voie d'exposition correspondante sont ignorés.				
	- Dose sans effet observé	NOAEL Oral mg/kg bw/d	NOAEL Cutanée mg/kg bw/d	NOAEC Inhalation mg/m3



LIMPACK ANTISTATIC
Code : 00001059



Version: 1

Date d'émission: 07/12/2022

Date d'impression: 07/12/2022

Fatty acids, C16-18 (even numbered) and C18 unsatd, reaction products with triethanolamine, di-Me sulfate-quaternized Salicylate d'amyle

300 Rat

360 Rat

- Dose minimale avec effet observé

Non disponible

INFORMATION SUR LES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES: TOXICITÉ AIGUË:

Routes d'exposition	Toxicité aiguë	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardées	Critère
Inhalation: Non classé	ATE > 20000 mg/m3	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.
Peau: Non classé	ATE > 5000 mg/kg bw	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.
Yeux: Non classé	Non disponible.	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données).	GHS/CLP 1.2.5.
Ingestion: Non classé	ATE > 5000 mg/kg bw	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par ingestion (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.

GHS/CLP 3.1.3.6: Classification de mélanges à partir des composants (formule d'additivité).

CORROSSIVITÉ / IRRITATION / SENSIBILISATION :

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardées	Critère
- Corrossivité/irritation respiratoire: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 1.2.6.
- Corrossivité/irritation cutanée: 	Peau 	Cat. 1B	CORROSIF: Provoque de graves brûlures de la peau.	GHS/CLP 3.2.3.3.
- Lésions/irritation oculaire graves: 	Yeux 	Cat. 1	LÉSIONS: Provoque de graves lésions des yeux.	GHS/CLP 3.3.3.3.
- Sensibilisation respiratoire: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.4.3.3.
- Sensibilisation cutanée: 	Peau 	Cat. 1	SENSIBILISANT: Peut provoquer une allergie cutanée.	GHS/CLP 3.4.3.3.

GHS/CLP 3.2.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

GHS/CLP 3.3.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

GHS/CLP 3.4.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

GHS/CLP 3.8.3.4: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

- DANGER PAR ASPIRATION:

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardées	Critère
- Danger par aspiration: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit dangereux par aspiration (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.10.3.3.

GHS/CLP 3.10.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT): Exposition unique (SE) et/ou Exposition répétée (RE):

Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité spécifique pour certains organes cibles.

GHS/CLP 3.8.3.4: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

EFFETS CMR:

- Effets cancérogènes:

N'est pas considéré comme un produit cancérogène.



Date d'impression: 07/12/2022

Aucune information supplémentaire disponible.

ÉVALUATION DE LA TOXICITÉ AQUATIQUE:



LIMPACK ANTISTATIC
Code : 00001059



Version: 1

Date d'émission: 07/12/2022

Date d'impression: 07/12/2022

Toxicité aquatique	Cat.	Principaux dangers pour l'environnement aquatique	Critère
- Toxicité aquatique aiguë: Non classé	-	Il n'est pas classé comme produit dangereux avec une toxicité aiguë pour les organismes aquatiques (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 4.1.3.5.5.3.
- Toxicité aquatique chronique: 	Cat.3	NOCIF: Nociv pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	GHS/CLP 4.1.3.5.5.4.

CLP 4.1.3.5.5.3: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité aiguë par la somme des composants classés.

CLP 4.1.3.5.5.4: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité chronique (à long terme) par la somme des composants classés.

12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ:

- Biodégradabilité:

Non facilement biodégradable.

Biodegradation aérobie de composants individuels	DCO mgO2/g	%DBO/DQO 5 jours 14 jours 28 jours	Biodegradabilidad
Fatty acids, C16-18 (even numbered) and C18 unsatd, reaction products with triethanolamine, di-Me sulfate-quaternized		- - 66,2	Facile
Salicylate d'amyle		- 83 86	Non facile
Acide glycolique	630	28 - 78	Facile
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one		- - -	Non facile
2-méthylisothiazol-3(2H)-one		- - 54	Non facile
Formaldéhyde	470	74 91 97	Facile
Acide formique	695	15 90 92	Facile

Note: Les données de biodégradabilité correspondent à une moyenne de données provenant de diverses sources bibliographiques.

- Hydrolyse:

Non disponible.

- Photodégradabilité:

Non disponible.

12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION:

Non disponible.

Bioaccumulation de composants individuels	logPow	BCF L/kg	Potenciel
Fatty acids, C16-18 (even numbered) and C18 unsatd, reaction products with triethanolamine, di-Me sulfate-quaternized	4.77		Non bioaccumulable
Salicylate d'amyle	4.4	570 (calculée)	Fort
Acide glycolique	-1.11	3.2 (calculée)	Non bioaccumulable
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	0.64	3.2 (calculée)	peu probable, faible
2-méthylisothiazol-3(2H)-one	-0.48	3.2 (calculée)	Non bioaccumulable
Formaldéhyde	0.35	3.2 (calculée)	Non bioaccumulable
Acide formique	-0.54	3.2 (calculée)	Non bioaccumulable

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL:

Non disponible

Movilité de composants individuels	log Pod	Constante de Henry Pa·m3/mol 20°C	Potenciel
Salicylate d'amyle	3,7		Fort
Acide glycolique	-0,87		Non bioaccumulable
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	1,05		peu probable, faible
2-méthylisothiazol-3(2H)-one	0,44		Non bioaccumulable
Formaldéhyde	0,89		Non bioaccumulable
Acide formique	-0,14		Non bioaccumulable

12.5 RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS PBT ET VPVB:(Annexe XIII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:)

Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.

12.6 PROPRIÉTÉS PERTURBANT LE SYSTÈME ENDOCRINIEN:

Ce produit contient des substances aux propriétés perturbatrices endocriniennes identifiées ou en cours d'évaluation à une concentration inférieure à 0,1% en poids :2-(4-terc-butylbencil)propionaldehído, 7-acétyl-1,1,3,4,4,6-hexaméthyltétraline.

Ce produit contient des substances aux propriétés de perturbateur endocrinien en cours d'évaluation à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % en poids : Acide formique.

12.7 AUTRES EFFETS NEFASTES:

- Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone:

Non disponible.

	LIMPACK ANTISTATIC Code : 00001059	
--	--	---

Version: 1

Date d'émission: 07/12/2022

Date d'impression: 07/12/2022

	- Potentiel de formation photochimique d'ozone: Non disponible. - Potentiel de réchauffement climatique: Non disponible.
--	--

RUBRIQUE 13 — CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1	MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS: Directive 2008/98/CE~Règlement (UE) n° 1357/2014: Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8. Élimination d'emballages souillés: Directive 94/62/EC~2015/720/UE, Decision 2000/532/EC~2014/955/UE: Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. La classification des conteneur comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement, en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finale appropriée. Avec les emballages contaminés il faudra adopter les mêmes mesures que pour le produit. Procédures de neutralisation ou destruction du produit: Décharge officiellement autorisée, en accord avec les réglementations locales.
------	---

RUBRIQUE 14 — INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1	NUMERO ONU OU NUMERO D'IDENTIFICATION: 3265
14.2	DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DE L'ONU: LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Acide formique, Acide glycolique)
14.3	CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT: Transport par route (ADR 2021) et Transport par chemin de fer (RID 2021): - Classe: 8 - Groupe d'emballage: II - Code de classification: C3 - Code de restriction en tunnels: (E) - Catégorie de transport: 2, max. ADR 1.1.3.6. 333 L - Quantités limitées: 1 L (voir exemptions totales ADR 3.4) - Document pour le transport: Fiche de route. - Consignes écrites: ADR 5.4.3.4 Transport voie maritime (IMDG 39-18): - Classe: 8 - Groupe d'emballage: II - Fiche de Sécurité (FS): F-A, S-B - Guide soins médicaux d'urgence: 760 - Polluant marin: Non. - Document pour le transport: Connaissance d'embarquement. Transport voie aérienne (ICAO/IATA 2021): - Classe: 8 - Groupe d'emballage: II - Document pour le transport: Lettre de transport aérien. Transport par voies de navigation intérieures (ADN): Non disponible
14.4	GROUPE D'EMBALLAGE: Voir la section 14.3
14.5	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT: Non applicable (non classé comme dangereux pour l'environnement).
14.6	PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR: S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement. Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont en position verticale et sécurisée.
14.7	TRANSPORT MARITIME EN VRAC CONFORMÉMENT AUX INSTRUMENTS DE L'OMI: Non disponible.



LIMPACK ANTISTATIC
Code : 00001059



Version: 1

Date d'émission: 07/12/2022

Date d'impression: 07/12/2022

RUBRIQUE 15 — INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

- 15.1** RÈGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES À LA SUBSTANCE OU AU MÉLANGE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT:
Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérées tout au long de cette fiche de données de sécurité.
Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation:
Voir la section 1.2
Avertissement tactile de danger:
Non applicable (produit per utilisation professionnelle ou industrielle).
Protection de sécurité por des enfants:
Non applicable (produit per utilisation professionnelle ou industrielle).
Législation spécifique sur les détergents:
Applicable d'après le Règlement (CE) nr. 648/2004~907/2006 relatif aux détergents. Contient: Moins de 5%: Parfums. Égal ou supérieur à 5 % mais inférieur à 15 % : Tensioactifs cationiques.
FORMIC ACID, FORMALDEHYDE, METHYLISOTHIAZOLINONE, BENZISOTHIAZOLINONE, LIMONENE, HEXYL CINNAMAL, BUTYLPHENYL METHYLPROPIONAL
AUTRES LÉGISLATIONS:
Dans ces aspects qui ne sont pas considérés par le Règlement (CE) nr. 648/2004~907/2006 relatif aux détergents, il est d'application la Recommandation 89/542/CEE, concernant l'étiquetage des détergents et des produits d'entretien.
Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III):
Voir la section 7.2
Autres législations locales:
Le destinataire doit vérifier l'existence éventuelle de réglementations locales applicables au produit chimique.
- 15.2** ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE:
Pour cette mélange n'a pas été fait une évaluation de la sécurité chimique.

RUBRIQUE 16 — AUTRES INFORMATIONS

- 16.1** TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMERO FIGURE À LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3:
Mentions de danger en accord le Règlement (UE) n° 1272/2008~2021/849 (CLP), Annexe III:
H226 Liquide et vapeurs inflammables. H301 Toxique en cas d'ingestion. H302 Nocif en cas d'ingestion. H311 Toxique par contact cutané. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H330 Mortel par inhalation. H331 Toxique par inhalation. H332 Nocif par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires. H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques. H350 Peut provoquer le cancer.
Notes concernat l'identification, classification et l'étiquetage des substances ou mélanges:
Note B : Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type «acide nitrique...% ». Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.
Note D : Certaines substances susceptibles de se polymériser ou de se décomposer spontanément sont généralement mises sur le marché sous une forme stabilisée. C'est sous cette forme qu'elles figurent dans la troisième partie. Cependant, de telles substances sont parfois mises sur le marché sous forme non stabilisée. Dans de tels cas, le fournisseur doit faire figurer sur l'étiquette le nom de la substance, suivi de la mention «non stabilisé(e)».
ÉVALUATION DES INFORMATIONS SUR LE DANGER DES MÉLANGES:
Voir les sections 9.1, 11.1 et 12.1.
CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:
Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionnels, afin de faciliter la compréhension et l'interprétation des fiches de données de sécurité et l'étiquetage des produits.
PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:
· European Chemicals Agency: ECHA, <http://echa.europa.eu/>
· EUR-Lex L'accès au droit de l'Union européenne, <http://eur-lex.europa.eu/>
· Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, (INRS, ED 984, 2007).
· Accord européen concernant le transport des marchandises dangereuses par route, (ADR 2021).
· International Maritime Dangerous Goods Code IMDG including Amendment 39-18 (IMO, 2018).
ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:

	LIMPACK ANTISTATIC Code : 00001059	
--	---------------------------------------	---

Version: 1 Date d'émission: 07/12/2022 Date d'impression: 07/12/2022

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité:

- REACH: Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques.
- GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
- CLP: Classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.
- EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
- ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées.
- CAS: Service américain d'enregistrement des produits chimiques.
- UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques.
- SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.
- PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.
- mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables.
- COV: Composés Organiques Volatiles.
- DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH).
- PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH).
- LC50: Concentration létale, 50 pour cent.
- LD50: Dose létale, 50 pour cent.
- ONU: Organisation des Nations Unies.
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route.
- RID: Réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses.
- IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
- IATA: Association du Transport aérien international.
- ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

[LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:](#)
Fiche de Données de Sécurité selon l'Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l'annexe du Règlement (UE) nr. 2020/878.

[HISTOIRE:](#) [RÉVISION:](#)
Version: 1 07/12/2022

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.